



Conseil d'administration d'Hérault Ingénierie n°26

PROCÈS VERBAL

Séance du 16 février 2026

Lieu : Hôtel du Département, Mas d'Alco, 1977 avenue des Moulins, 34080 MONTPELLIER

Collège Départemental

Présents :

Monsieur Jean François SOTO, Président, conseiller départemental du canton de Gignac ;
Madame Claudine VASSAS-MEJRI, Vice-Présidente, conseillère départementale du canton du Crès ;
Madame Marie-Pierre PONS, conseillère départementale du canton de Saint Pons de Thomières ;
Madame Sylvie PRADELLE, conseillère départementale du canton de Frontignan.

Excusés :

Monsieur Kleber MESQUIDA, Président du conseil départemental de l'Hérault ;
Madame Nicole MORERE, conseillère départementale du canton de Gignac ;
Madame Séverine SAUR, conseillère départementale du canton de Cazouls les Béziers.

Collège des intercommunalités

Présents :

Monsieur Alain CARALP, président de la communauté de commune la Domitienne (en visioconférence).

Collège des communes

Présents :

Madame Françoise MATHERON, Maire de Saint Bauzille de Montmel (en visioconférence) ;
Monsieur Frédéric ROIG, Vice-Président, Maire de Pégaïrolles de l'Escalette.

Assistaient également à la réunion :

Madame Nathalie CABROL, Paierie départementale de l'Hérault ;
Madame Myriam TANCOGNE, chargée de mission au cabinet du Président, Département de l'Hérault ;
Monsieur Frédéric MEJEAN, directeur du Pôle Solidarités Territoriales, Département de l'Hérault ;
Monsieur Jérôme MITJANA, directeur, Hérault Ingénierie ;
Monsieur Fabien VERMOGEN, directeur technique, Hérault Ingénierie ;
Madame Marjolaine DE CLERCQ, responsable administrative et financière, Hérault Ingénierie ;
Madame Anne GIMIE, coordinatrice territoriale secteur Est héraultais, Hérault Ingénierie ;
Monsieur Jérôme COMBES, coordinateur territorial secteur Ouest héraultais, Hérault Ingénierie ;
Madame Cécile DAUMET, Assistante, Hérault Ingénierie.

Monsieur Jean-François SOTO, Président, constate la présence du quorum et ouvre la séance à 14h30.

1. Procès-verbal du conseil d'administration du 13 octobre 2025

Le procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 13 octobre 2025 est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

2. Demandes d'adhésion et retrait

Les communes de Celles, Le Pouget et Saint-Clément-de-Rivière ont fait part de leur souhait d'adhérer à Hérault Ingénierie et ont délibéré en ce sens. Par ailleurs, la commune de Lézignan-la-Cèbe a fait part de sa décision de se retirer d'Hérault Ingénierie au 1er janvier 2026.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve les demandes d'adhésion et prend acte du retrait.

3. Approbation de la convention de mandat entre tiers

Hérault Ingénierie apporte aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux qui le demandent une assistance d'ordre technique, juridique ou financier. Le Département, à l'initiative de sa création, lui a en particulier délégué les missions d'assistance technique définies à l'article L. 3232-1-1 du Code général des collectivités territoriales, ces missions s'exerçant notamment dans les domaines de l'assainissement et de la protection des ressources en eau.

Hérault Ingénierie est à ce titre fondée à solliciter et à percevoir de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse les aides relatives à son activité. A cette fin, l'agence de l'eau a souhaité que soit établie entre le Département et Hérault Ingénierie une convention de mandat précisant l'étendue de la délégation du premier au second et les modalités de son exercice.

La convention de mandat entre tiers doit être examinée et approuvée par la commission permanente du conseil départemental et par le conseil d'administration d'Hérault Ingénierie.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve ladite convention de mandat entre tiers.

4. Approbation de la demande d'aide 2026 à l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse

Le périmètre d'intervention de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse englobe l'essentiel du territoire de l'Hérault. L'Agence soutient à ce titre Hérault Ingénierie dans l'exercice de missions d'assistance technique dans les domaines de la lutte contre la pollution (SATESE), l'alimentation en eau potable (SATEP) et celui de missions d'animation et d'évaluation départementales (Missions transversales).

Le montant total des missions programmées en 2024 par Hérault Ingénierie s'élève à 868 938 €, répartis de la manière suivante :

- 590 477 € au titre de l'assistance technique dans le domaine de l'assainissement ;
- 170 210 € au titre de l'assistance technique dans le domaine de la ressource en eau ;
- 82 134 € au titre des missions transversales dans le domaine de l'assainissement ;
- 36 457 € au titre des missions transversales dans le domaine de la ressource en eau.

Une subvention de 434 469 €, correspondant à 50% des sommes engagées en 2026, est en conséquence sollicitée de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide :

- d'approuver la demande d'aide adressée à l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse au titre des missions d'assistance technique programmées en 2026 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette décision et à sa mise en œuvre.

5. Présentation du rapport d'activités 2025

Monsieur Jean-François SOTO présente au conseil d'administration le rapport d'activités 2025 d'Hérault Ingénierie.

Le rapport d'activités est un document de référence pour l'établissement public Hérault Ingénierie. Il établit le bilan annuel des actions engagées dans le champ d'intervention de l'agence et comprend les informations relatives à ses membres, à son administration et aux moyens de l'établissement public.

Au 31 décembre 2025, Hérault Ingénierie comptait 261 communes adhérentes, soit trois de plus que l'année précédente. Avec l'adhésion en fin d'année de la communauté de communes des Cévennes gangeoises et suménoises, les onze communautés de communes du département sont désormais toutes adhérentes. La communauté d'agglomération de Lunel, douze syndicats de communes et le Département complètent la liste des adhérents à l'agence. Ces adhésions traduisent une présence désormais bien établie d'Hérault Ingénierie dans le paysage départemental.

Cet ancrage sur le territoire se traduit par un nombre de demandes d'accompagnement qui, quoique marquant un léger tassement, demeure soutenu : 226 en 2025, après 238 en 2024 et 282 en 2023. L'approche de la fin des mandats municipaux n'est sans doute pas pour rien dans ce retrait. A l'orée de nouveaux mandats, la prochaine assemblée générale sera l'occasion de rappeler aux équipes municipales nouvellement élues le bien-fondé d'Hérault Ingénierie et sa valeur ajoutée dans les champs techniques mais aussi juridiques et financiers.

Au 31 janvier 2025, 331 demandes étaient en cours d'instruction ou de traitement par les chargés d'opérations Hérault Ingénierie. Nombre d'entre elles concernaient le domaine de l'eau et de l'assainissement et, pour une part significative, des sujets fonciers (estimation, exercice du droit de préemption...) pour lesquels l'agence dispose d'une expertise reconnue. L'ensemble des prestations réalisées a donné lieu, en 2025, à 642 413 € de facturation, en retrait de 5% par rapport à l'année 2024.

Le rapport d'activités 2025 d'Hérault Ingénierie sera soumis à l'approbation de la prochaine assemblée générale.

6. Finances : arrêté des comptes 2025

Monsieur Jean-François SOTO présente au conseil d'administration le compte financier unique, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. Il comprend à la fois les données de l'ordonnateur et celles du comptable et retrace les opérations budgétaires de l'exercice 2025 en dépenses et en recettes.

En fonctionnement, les recettes s'établissent à 1 913 343 €. Les dépenses s'élèvent pour leur part à 1 914 213 €, dégageant un solde d'exécution déficitaire de 870 €.

En l'absence de reprise des résultats des années antérieures, le résultat cumulé de fonctionnement à l'issue de l'exercice 2025 s'établit à - 870 €.

	CA 2023	CA 2024	BP 2025	CA 2025
Recettes totales de fonctionnement	1 680 699 €	1 928 362 €	2 015 768 €	1 913 343 €
- Dépenses totales de fonctionnement	1 672 921 €	1 918 791 €	2 015 768 €	1 914 213 €
= Résultat de fonctionnement de l'année	7 778 €	9 571 €	0 €	- 870 €
+ Reprise du résultat de l'exercice antérieur	1 501 €	9 279 €	0 €	0
= Résultat cumulé de fonctionnement	9 279 €	18 850 €	0 €	- 870 €

En investissement, les recettes s'établissent à 75 508 € et les dépenses à 49 191 €, permettant de dégager un solde d'exécution excédentaire de 26 317 €.

	CA 2023	CA 2024	BP 2025	CA 2025
Recettes totales d'investissement	66 003 €	65 851 €	95 314 €	75 508 €
- Dépenses totales d'investissement	62 898 €	69 643 €	95 314 €	49 191 €
= Résultat d'investissement de l'année	3 105 €	- 3 792 €	0 €	26 317 €
+ Reprise du résultat de l'exercice antérieur	16 174 €	19 279 €	0 €	15 488 €
= Résultat cumulé d'investissement	19 279 €	15 488 €	0 €	41 805 €

Globalement, les recettes, qui avaient connu une forte progression en 2024, se maintiennent à un niveau élevé. Avec les dernières adhésions enregistrées, le montant des cotisations approche désormais 350 000 € ; les participations des agences de l'eau s'élèvent pour leur part à 411 000 €, en léger retrait ; les recettes de prestations se maintiennent à un peu moins de 400 000 €, et avec elles la participation départementale au titre des solidarités territoriales, à 243 000 €. Côté dépenses, les charges courantes augmentent pour atteindre 241 000 €, le remboursement au Département des mises à disposition de personnels s'inscrivant lui en léger retrait, à 1 619 000 €, contre 1 646 000 € en 2024.

Monsieur Jean-François SOTO se félicite de la solidité et des performances du dispositif mise en place à travers Hérault Ingénierie. Tout en permettant d'apporter un appui concret aux besoins des collectivités, le modèle économique d'Hérault Ingénierie permet de financer les frais de personnel et des moyens financiers mis à disposition par le département.

7. Finances : approbation du projet de Budget 2025

Monsieur Jean-François SOTO présente ensuite au conseil d'administration le budget primitif de l'année 2026 qui s'équilibre à hauteur de 2 191 952 € en recettes et en dépenses.

En fonctionnement, le montant prévu des dépenses s'élève à 2 071 662 €, pour l'essentiel constitué de la rémunération des personnels, pour 1 725 253 €. En 2026, cette charge sera principalement impactée par la prise en compte en année pleine des diverses évolutions salariales.

Ces dépenses permettront de prendre en charge de nouvelles opérations, et d'augmenter d'autant les recettes des prestations facturées aux membres d'Hérault Ingénierie, à 499 000 €, auxquelles s'ajouteront la contribution départementale au titre des solidarités territoriales à hauteur de 259 000 €.

Toujours en recettes, les cotisations versées par les membres s'établiront à 356 000 €. Les financements par les agences de l'eau Adour Garonne et Rhône Méditerranée Corse des missions exercées par Hérault Ingénierie s'élèveront à 448 644 €. Le Département versera enfin 475 000 € au titre des missions d'assistance technique réglementaire confiées à Hérault Ingénierie, portant ainsi le total des recettes à 2 071 662 €.

	CA 2023	CA 2024	CA 2025	BP 2026
Recettes totales de fonctionnement	1 680 699 €	1 928 362 €	1 913 343 €	2 071 662 €
- Dépenses totales de fonctionnement	1 672 921 €	1 918 791 €	1 914 213 €	2 070 792 €
= Résultat de fonctionnement de l'année	7 778 €	9 571 €	- 870 €	870 €
+ Reprise du résultat de l'exercice antérieur	1 501 €	9 279 €	0	- 870 €
= Résultat cumulé de fonctionnement	9 279 €	18 850 €	- 870 €	0 €

En investissements, les recettes s'élèveront à 120 290 €, 40 000 € étant apportés en subvention par le Département. Elles permettront de poursuivre l'acquisition d'équipements techniques.

8. Questions diverses

• Ingénierie financière

Prenant l'exemple de la communauté de communes qu'il préside, Monsieur Alain CARALP évoque les besoins des collectivités en matière d'ingénierie financière. Cette ingénierie est cruciale, au moment où les élus, abordant un nouveau mandat, s'apprêtent à lancer d'importants programmes d'investissement.

Monsieur Frédéric ROIG insiste à son tour sur l'importance de cette ingénierie, au moment où les financements publics se font de plus en plus rares et sélectifs. L'association des maires de l'Hérault travaille à la mise à disposition des communes d'une « boîte à outils » leur permettant de mobiliser et d'articuler plus efficacement les aides de l'Etat, de la Région et du Département.

Monsieur Jean-François SOTO souligne que, au moment où le Département s'apprête à voter un budget plus contraint, les communes devront veiller à diversifier les modes de financement et être particulièrement vigilantes sur le dimensionnement des équipements publics qu'elles entendent réaliser.

• Tempête Nils

Revenant sur la tempête Nils et les dégâts qu'elle a occasionnés sur le territoire, Monsieur Jean-François SOTO rappelle la disponibilité d'Hérault Ingénierie et de sa centrale d'achat pour répondre aux besoins des collectivités. Et cela d'autant plus que ces épisodes météorologiques extrêmes - inondations et tempêtes l'hiver, canicules et sécheresse l'été - sont appelés à se reproduire.

Monsieur Frédéric ROIG indique que l'association des maires de l'Hérault procède à un inventaire prévisionnel des besoins matériels en matière de prévention des futurs événements climatiques. Il suggère que Hérault Ingénierie Centrale d'Achat s'attache à répondre à certains de ces besoins.

Madame Françoise MATHERON rappelle pour sa part l'importance pour les communes et les intercommunalités de se doter de plans communaux et intercommunaux de sauvegarde.

Monsieur Jean-François SOTO referme les débats sur l'évocation de la disparition d'Alain BARBE le 4 février 2026, Maire des Matelles, Président de la Communauté de communes du Grand Pic Saint Loup et membre du conseil d'administration d'Hérault Ingénierie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h30.

Le Président,

A blue ink signature, appearing to be 'JFS', is written over a faint circular stamp.

Jean-François SOTO